



Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 1^{er} juillet 2010.

1 – Participation financière pour la fourniture de composteurs individuels et semi-collectifs

Le Président rappelle à l'assemblée les points suivants :

- le scénario relatif à la généralisation du compostage validé par le Comité Syndical le 27 février 2008,
- la demande de subventions validée par le Comité Syndical le 14 décembre 2009.

Il informe l'assemblée que l'ensemble des partenaires financiers a répondu favorablement à notre demande dans les conditions envisagées lors de la présentation faite le 14 décembre.

Le Président rappelle enfin que lors de la dernière assemblée syndicale qui s'est déroulée le 18 mai, les marchés relatifs à l'achat de composteurs en bois, en plastique et à la fourniture de bioseaux ont été attribués.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Président explique que la part restante non subventionnée a pu être calculée et sera demandée aux particuliers ainsi qu'aux gros producteurs participant à l'opération :

	Compostage individuel pour les particuliers	Compostage pour les gros producteurs sans redevance spéciale	Compostage pour les gros producteurs avec redevance spéciale
Composteur plastique 420 l	17,68 € l'unité	30,85 € l'unité	17,68 € l'unité
Composteur plastique 620 l	21,50 € l'unité	37,79 € l'unité	21,50 € l'unité
Composteur plastique 1050 l	30,54 € l'unité	53,67 € l'unité	30,54 € l'unité
Bioseau 10l	0,82 € l'unité	1,44 € l'unité	0,82 € l'unité
Composteur bois 800 l	-	129,46 € l'unité	73,66 € l'unité
Composteur bois 1000 l	-	143,38 € l'unité	81,58 € l'unité
Panneau aire compostage	-	46,08 € l'unité	21,17 € l'unité
Panneau annonce aire de compostage	-	14,99 € l'unité	6,89 € l'unité

Pour les particuliers, le pack composteur 420 litres + bioseau sera donc proposé à 18,50 €.

Il est rappelé que pour ce qui concerne les opérations de compostage de quartier dans les communes (une vingtaine de sites), l'ensemble des équipements sera directement pris en charge par le Syndicat.

Le Président propose enfin que chaque guide composteur qui s'est engagé par la signature d'une convention avec le Syndicat se voie remettre gratuitement un composteur de 420 litres avec un bioseau.

À l'unanimité des membres présents, l'assemblée décide de fixer les tarifs de fourniture des composteurs, bioseaux et panneaux tels que présentés dans l'exposé et de remettre à titre gratuit à chaque guide composteur qui s'est engagé par la signature d'une convention avec le Syndicat, un composteur de 420 litres avec un bioseau.

2 – Composition de la commission chargée de travailler sur l'avenir du traitement de nos déchets ultimes

Le Président rappelle la délibération du 18 mai 2010 relative à la création d'une commission chargée de travailler sur l'avenir du traitement de nos déchets ultimes.

Le Président propose que les missions de cette commission soient les suivantes :

- assurer une veille technologique sur les techniques de traitement des déchets ultimes appliquées à de faibles tonnages,
- mener un travail de recherche de solutions de traitement des déchets en partenariat avec le SIDOMSA et éventuellement des collectivités qui seraient intéressées par la démarche.

Concernant le nombre d'adhérents à cette commission, le Bureau propose qu'elle soit constituée par 5 à 8 membres.

Après discussion, l'assemblée tombe d'accord sur la composition suivante :

- 8 délégués ne faisant pas partie du Bureau,
- le Président,
- le 1^{er} Vice-Président.

Soit 10 membres au total.

Après consultation de l'assemblée, 4 délégués présents se disent intéressés pour y participer. Un appel à candidature sera fait auprès de l'ensemble des délégués pour compléter cette commission. Si le nombre de volontaires est supérieur à 8, un tirage au sort devra être opéré.

☞ A la majorité des membres présents (31 voix pour et 1 abstention), l'assemblée décide que la commission sera composée de 10 membres tel que présenté dans l'exposé et que si le nombre de délégués volontaires est supérieur à 8, un tirage au sort devra avoir lieu.

3 – Décision modificative budgétaire 1

Le projet de DM1 est présenté et commenté à l'assemblée.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1			
<i>Exercice 2010</i>			
EXPLOITATION			
article	libellé	dépenses	recettes
011 - Charges à caractère général			
6112	Exploitation des déchetteries	-3 924	
67 - Charges exceptionnelles			
673	Titres annulés	3 924	
total exploitation		0	0
INVESTISSEMENT			
article	libellé	dépenses	recettes
Opérations financières et d'ordre			
1641	Opérations financières	1 201 456,04	
16441	Opérations financières		1 201 456,04
16449	Remboursements anticipés prêt BFT	150 000,00	
16449	Equilibre en fin d'exercice		150 000,00
total investissement		1 351 456,04	1 351 456,04

☞ Adopté à l'unanimité des membres présents.

4 – Recrutement d'agents non titulaires pour un besoin occasionnel ou saisonnier

Le Président explique à l'assemblée que les besoins du service peuvent justifier du recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier :

- pour un besoin occasionnel : contrat d'une durée maximale de 3 mois renouvelable 1 fois à titre exceptionnel ;
- pour un besoin saisonnier : contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois.

Pour faire face à ces besoins, le Président demande qu'il soit autorisé, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal de l'échelle 3. Les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget du syndicat.

À l'unanimité des membres présents, l'assemblée autorise le Président à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, selon les conditions énoncées dans l'exposé.

5 – Présentation de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sur les déchetteries de Les Vans et Vallon-Pont-d'Arc

Le Président explique que lors de la dernière assemblée, le dispositif complet n'a pas pu être présenté pour des raisons de temps.

Une fois cette présentation faite, il a été répondu à l'ensemble des questions posées par l'assemblée.

6 – Etat d'avancement des dossiers suivants

6.1 – Casier 5

Le Président explique que lors des travaux de création du casier 5 l'entreprise BUESA s'était retrouvée dans l'impossibilité technique de réaliser au niveau de l'alvéole 1 une tranchée drainante destinée à rabattre le niveau des eaux souterraines en période de très hautes eaux.

Notre maître d'œuvre BURGEAP a confirmé cette impossibilité technique.

La réalisation de cette tranchée étant prévue dans l'arrêté préfectoral d'autorisation, le SICTOBA a alors mandaté le bureau d'études CPGF qui avait réalisé le dossier de demande d'autorisation pour proposer une solution alternative. Après plusieurs compléments d'études demandés par le BRGM (intervenant en tant qu'expert sur demande de l'Inspecteur des Installations Classées), la solution qui semblait se dessiner était la mise en place d'une série de puits équipés de dispositif de pompage.

Le temps de mener à bien ces différentes études, le chantier a pris un retard important (un mois) et l'entreprise menaçait de demander à être indemnisée par rapport à ce retard.

En outre, ce retard aurait également pénalisé lourdement le SICTOBA car le transfert des déchets (il avait été budgété jusqu'à la fin du mois de juin) aurait dû être prolongé pendant l'été (30% des apports annuels de déchets soit 4000 tonnes) voire plus longtemps.

Pour ces raisons le Président, en accord avec le Bureau, a pris la décision de poursuivre le chantier en attendant la validation finale par le BRGM des solutions proposées par notre bureau d'études CPGF.

A l'automne, le syndicat s'est retrouvé dans une impasse car le BRGM n'a finalement validé aucune des propositions formulées par CPGF.

Afin de faire face à cette situation, le syndicat a dû faire appel à un nouveau bureau d'études disposant de sérieuses références en matière d'hydrogéologie : ANTEA.

Pour solutionner le problème, ANTEA nous a proposé de réaliser des investigations hydrogéologiques complémentaires permettant de savoir si ces tranchées drainantes étaient vraiment indispensables.

Compte tenu du contexte hydrogéologique défini par ces investigations, il s'avère que ces tranchées tout comme une solution de pompage par puits en amont ne sont pas efficaces dans notre configuration (aquifère discontinu en terrain fissuré, très peu productif).

La solution proposée par ANTEA et généralement adoptée pour ce type de terrain est la mise en place d'un tapis drainant sur la totalité de la surface de l'alvéole.

La conséquence pour le syndicat de la mise en place de ce tapis sous le dispositif d'étanchéité (géomembrane, geosynthétique bentonitique et 50 cm d'argile à 10-9 m/s) est que l'alvéole 1 (la seule dans ce cas) doit être reprise en totalité. Le coût de ces travaux a été estimé par ANTEA à 450 000 €.

Cette solution technique est actuellement étudiée par le BRGM qui doit se prononcer d'ici la fin de l'été.

Si elle était validée, les alvéoles 2 et 3 n'étant pas concernées par ces dispositions, pourraient être utilisées le temps de réaliser les travaux qui se dérouleraient en 2011.

D'un point de vue financier, 200 000 €, de travaux avaient été prévues sur l'année 2010 pour les puits et le système de pompage. Il faudra donc prévoir sur le budget 2011, 300 000 € de plus.

Le Président explique que des erreurs sur la qualification hydrogéologique du site ont engendré cette situation. La possibilité d'engager une procédure pour rechercher les responsabilités des bureaux d'études qui nous ont accompagné, doit être envisagée.

6.2 - Généralisation du compostage

Luc Parmentier, 2^{ème} Vice-Président qui a en charge l'opération de généralisation du compostage présente l'état d'avancement :

- La première campagne de formation des guides composteurs s'est déroulée les 16 et 17 juin.
- Benoît Pujol est intervenu dans 30 communes.
- Les arrêtés de subventions nous sont tous parvenus : ADEME, Pays de l'Ardèche Méridionale (Région) et Conseils Généraux de l'Ardèche et du Gard.
- Une campagne de distribution auprès de 10 campings sur lesquels Benoît a mené une étude de faisabilité s'est déroulée le 28 juin.
- La réalisation des différents supports de communication est en cours, la première distribution de composteurs est envisagée début août sur la commune de Bessas.
- Le compostage à l'hôtel restaurant des Cèdres à Joyeuse se déroule très bien : l'établissement a rempli le premier composteur en 3-4 semaines et prévoit en pleine saison de le remplir en 2 à 3 semaines. Pour information, un composteur de 1000 litres peut accueillir jusqu'à 1 tonne de déchets frais.

6.3 - Création d'un site internet

Les textes sont en cours de rédaction, la page d'accueil ainsi que la page intérieure ont été validées.

La mise en ligne est envisagée d'ici la fin de l'année 2010.

6.4 - Démantèlement de l'usine de broyage et construction d'un local technique

Raymond Charoussat, 1^{er} Vice-Président en charge de l'ISDND explique que l'usine de broyage construite en 1976 et arrêtée en 2001 sert aujourd'hui de garage pour les engins.

Le bâtiment est en mauvais état et pose des problèmes de sécurité. En outre, il n'est pas adapté au stockage de matériel et d'engins.

Pour ces raisons, le budget voté comprend une opération (n°15) avec une somme allouée à des travaux de déconstruction de l'usine puis reconstruction d'un local technique plus adapté.

Le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée que le Bureau va prochainement travailler sur ce dossier.

7 - Questions diverses

✓ **Collecte des encombrants durant l'été** : le Président rappelle que la gestion de ce service est rendue difficile durant l'été car les agents de l'ISDND sont fortement mobilisés sur le site de stockage pendant cette période. La suspension de ce service au mois de juillet et août est donc suggérée. Après discussion, il est décidé de faire appel si besoin à du personnel non titulaire occasionnel pour maintenir le service durant l'été.

✓ **Prochaine réunion du Comité Syndical** :

⌘ *Date non connue.*

Le Président,

Hubert LEPOITEVIN.

